

Note d'analyses de l'espace revendicatif suite aux annonces présidentielles du 9/11/2021

Cette note vise à corriger les nombreuses contre-vérités et approximations ou à rendre explicites les non-dits du discours d'Emmanuel Macron. Une déclaration confédérale a, par ailleurs, été publiée le 10/11/2021.

Contexte

4 mois après sa dernière intervention publique au cours de laquelle il annonçait notamment, et tout à la fois, la mise en place d'un passe sanitaire, les sanctions appliquées aux salariés qui s'y refuseraient, un « revenu d'engagement jeune » et encore un énième plan de relance, E. Macron s'est à nouveau exprimé le 9 novembre.

Le mot « travail » aura été employé une vingtaine de fois mais sans qu'il ne soit jamais question des conditions de travail, du sens du travail et des salaires.

Ce discours a clairement réaffirmé, avec violence, la volonté de ce gouvernement d'indexer tous les privés d'emploi et de laisser penser que la solidarité serait de consentir à n'importe quelle condition de travail parce que ce ne serait qu'à ce prix que les aînés ou les jeunes auraient un avenir : « C'est par le travail de tous que nous pourrions préserver notre modèle social, nos retraites, la prise en charge des malades, l'accompagnement des familles, la meilleure inclusion à l'école, au travail ou dans des structures adaptées pour les personnes en situation de handicap. »

Pas un mot en revanche sur les politiques publiques.

Pour cause, ce qui se dégage également de ce discours c'est la volonté d'asseoir un Etat fort, non pas comme nous le souhaitons : protecteur et garant de nos droits et libertés. L'état « plus solide » dont parle E. Macron en faisant directement le lien avec l'embauche de policiers et un certain nombre d'attentats déjoués¹, c'est un Etat où nos libertés sont toujours davantage contraintes et les possibilités de contester réduites.

Il est ainsi remarquable qu'à quelques heures de l'allocution présidentielle, le Conseil constitutionnel ait rendu un avis en moins de 48 heures au recours déposé par les parlementaires sur la prolongation de l'état d'urgence actée jusqu'en juillet 2022 par la loi de « vigilance sanitaire ».

¹« C'est par le travail de tous que nous pourrions continuer de rendre notre État plus solide. Depuis 2017, 10 000 policiers et gendarmes ont été recrutés. Le budget de la justice a été augmenté. Cela produit des résultats : 36 attentats terroristes déjoués, la baisse d'un quart du nombre de cambriolages et de vols de véhicules, des saisies et des arrestations record en matière de trafic de drogue. »

Cela fait plus de deux ans que la France vit sous un régime d'exception à l'Etat de droit, particulièrement attentatoire aux libertés fondamentales. C'est une situation inédite dans notre pays.

Dans une période socialement ravagée par la crise sanitaire, où les salariés subissent des conditions de travail toujours plus dures, où les privés d'emploi sont dévalorisés, instrumentalisés et sanctionnés, où la jeunesse est abandonnée à la précarité, à la veille d'élections cruciales pour notre pays et l'avenir des travailleurs, le Gouvernement a entre les mains pour huit mois encore un outil efficace de restriction des libertés publiques, de la liberté syndicale et du droit d'expression.

Analyses de l'allocution présidentielle

- **Une 3^e dose de vaccin pour les plus de 65 ans**

Le gouvernement prévoit le **conditionnement de la validité du passe sanitaire des plus de 65 ans à l'injection d'une 3^eme dose de vaccin**, lorsque la 2^eme dose a eu lieu il y a plus de 6 mois. Cette mesure rentrera **en application à partir du 15 décembre**.

On peut déjà imaginer que ce conditionnement va s'élargir au fur et à mesure dans le temps, en s'étendant à des tranches d'âge de plus en plus basses, à commencer par les plus de 50 ans.

Comme à l'accoutumée, **le gouvernement choisit la contrainte plutôt que la conviction**, stigmatisant encore et toujours les populations les plus éloignées des services publics de santé. E. Macron a ainsi lancé « *Un appel à l'esprit de responsabilité des six millions [de Français] qui n'ont encore reçu aucune dose de vaccin* », renvoyant l'absence de vaccination à la seule responsabilité individuelle.

Cette mesure pose également des **questions d'égalité, notamment entre salariés**, qui en fonction de leur âge seraient tenus ou non de présenter à nouveau un passe sanitaire, qui plus est plus contraignant. Et pourraient ou non voir leur contrat de travail suspendu en conséquence.

Cela, alors que les tests PCR viennent d'être déremboursés, ce qui crée de manière insidieuse une forme de vaccination obligatoire.

"Vaccinez-vous pour pouvoir vivre normalement" : tout est dit dans cette simple phrase. L'objectif est de contraindre les citoyens dans leur vie de tous les jours, de les empêcher de travailler, sans remédier pour autant aux inégalités d'accès à la prévention et aux soins sur le territoire.

- **Aucune annonce pour améliorer notre système de santé :**

Le domaine de la protection sociale a été abordé dans ce discours à travers la situation des soignants, la création de la cinquième branche autonomie et bien évidemment la réforme des retraites.

Il est plus que jamais nécessaire de rester vigilants face à un discours empreint de démagogie.

Notre pays, comme tous les autres, a dû faire face à une crise pandémique sans précédent pour les générations actuelles.

Cette crise a mis en lumière les défauts et les faiblesses de notre système de santé (manque cruel de moyens humains et financiers, conditions de travail). Cela a permis de mesurer clairement l'impact des mesures des politiques de « rabot » mises en place ces dernières années qui ont gravement fragilisé notre système sanitaire.

- **Sur la situation des soignants**

Le gouvernement fait état d'efforts importants réalisés en direction des soignants dans le cadre du Ségur de la Santé. Certes, cela a permis d'augmenter de 183 € la rémunération des soignants, mais on est encore loin des besoins.

D'après les comparaisons internationales cela a fait passer la France du 22ème au 18ème rang en termes de rémunération moyenne, et on voit bien que ceci est insuffisant pour enrayer les départs dans de nombreuses professions en particulier les infirmières.

Il manque aujourd'hui 200 000 infirmières. Selon certaines estimations, **près de 20% des lits sont indisponibles faute de personnels suffisants.**

- **Sur la cinquième branche**

E. Macron se targue de répondre aux besoins de la perte d'autonomie par la **création d'une 5ème branche de la sécurité sociale sans aucun moyen supplémentaire.**

Cette nouvelle branche ne respecte pas les principes qui fondent notre sécurité sociale solidaire puisqu'elle est **intégralement financée par l'impôt** et que **les représentants des assurés sociaux sont ultra-minoritaires dans son Conseil d'administration.**

Un premier bilan de la création de la 5ème branche confirme nos craintes, et démontre l'ampleur du décalage avec les ambitions affichées par la CNSA et les résultats obtenus.

Cela nous conforte dans l'idée que **le droit à l'autonomie doit être pris en charge au titre de la santé par la sécurité sociale.** Cette 5ème branche est totalement inadaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et aux personnes âgées.

Les objectifs affichés en matière de recrutements (10 000 en 5 ans) sont dérisoires par rapport aux besoins. Pour la CGT, on doit **viser l'objectif d'un agent par résident**, ce qui correspond à la norme en Europe du nord.

- **Sur la réforme des retraites**

Il convient de rappeler que la réforme proposée par le gouvernement n'est en rien « plus juste » et ne tend en rien « vers plus de liberté ».

E. Macron met au premier plan un nouveau recul de l'âge de la retraite et la suppression des régimes spéciaux qui prévoit généralement des dispositifs de départs anticipés dans le cadre de la pénibilité.

La CGT est bien entendu totalement opposée à ces nouvelles réformes régressives et exige que le gouvernement annonce non un report mais l'abandon définitif de son projet de régime universel de retraite, et renonce à supprimer les régimes spéciaux. Nous réaffirmons une nouvelle fois notre totale opposition à un nouveau recul de l'âge de départ en retraite, quelles qu'en soient les modalités.

- **Sur le pouvoir d'achat**

« *La France est l'un des seuls pays du monde où le pouvoir d'achat a continué à progresser* ».

Le pouvoir d'achat par unité de consommation a **augmenté d'à peine 1% par an** depuis l'élection d'E. Macron. C'est certes mieux que la stagnation des quinquennats précédents mais c'est le simple fait de la reprise économique qui a concerné l'Europe entière. De plus, **cette hausse est une moyenne tirée vers le haut par les plus riches** qui ont profité des cadeaux fiscaux du Président en se versant notamment de juteux dividendes (+64% entre 2017 et 2018, suite à la flat-tax).

Enfin, cette hausse minime du pouvoir d'achat des plus pauvres est totalement superficielle puisqu'elle s'est faite **au détriment d'une baisse de la qualité des services publics** (qui ont un rôle majeur dans la réduction des inégalités) et **un moindre financement de la Sécurité sociale** (exonérations non compensées sur les heures supplémentaires).

- **Sur la pauvreté**

« *La pauvreté n'a pas augmenté* »

Selon les dernières données de l'INSEE qui, de l'aveu même de l'institut, sont « imparfaites et fragiles ».², **la pauvreté aurait stagné en 2020**. Mais les étudiants, particulièrement impactés, ne sont pas pris en compte. Ce que suggère surtout l'INSEE, c'est que la pauvreté si elle n'a pas bougé en volume (le nombre de personnes concernées) s'est en revanche **intensifiée** (les personnes pauvres le sont encore plus). **Le recours à l'aide alimentaire a augmenté de 11% en 2020**, et les inscriptions dans des associations d'aide aux plus démunis ont connu une progression de 7% selon la DREES.

- **Les jeunes**

« *Nous avons accompagné les étudiants avec le repas à un euro, des aides spécifiques pour les boursiers* ».

Les repas à 1 euro servis par les CROUS ont été **supprimés le 1^{er} septembre pour les non-boursiers**.

Cette décision implique une inégalité de traitement et une forte disparité entre boursiers et non boursiers : + 276 euros /an en moyenne pour les non boursiers

Depuis le début du quinquennat, le gouvernement a promis par trois fois une réforme des bourses. Celle-ci n'a jamais vu le jour. En revanche, **E. Macron est le seul qui, sur les quinze dernières années, a réduit les aides directes aux étudiants** : 41,2 millions de coupes budgétaires dans les aides directes entre 2017 et 2019, donc avant la crise sanitaire et sans que les aides ponctuelles pour les boursiers ne compensent ces pertes. **Seuls 4,94% d'étudiants ont perçu une aide d'urgence en 2020**.

De plus, très peu d'étudiants sont boursiers et la majorité d'entre eux se situent dans les fourchettes basses de bourses : **74,47% des étudiants sont non boursiers et 1 boursier sur 3 ne perçoit que 104,2 euros/mois**.

²<https://blog.insee.fr/le-taux-de-pauvrete-serait-stable-en-2020-ce-que-dit-cette-premiere-estimation-et-ce-quelle-ne-dit-pas/>

- **Emploi / formation :**

« Nous avons aussi beaucoup formé. Avec 15 milliards d'euros mobilisés depuis 2017, jamais autant de moyens n'avaient été engagés pour la montée en compétences des moins diplômés et des demandeurs d'emploi »

En réalité, **l'autofinancement n'a jamais été aussi important**. Depuis début 2021, le nombre d'inscriptions de privés d'emploi en formation a doublé par rapport à la même période de 2020, pour atteindre 397 000 inscriptions³. Toutefois, les **privés d'emploi ont eu massivement recours à leur compte personnel de formation (CPF) et donc à l'autofinancement pour 41 % des inscriptions**. Cet autofinancement est d'autant plus vrai que Pôle Emploi n'accepte de compléter le CPF que dans 60% des cas où il manque de l'argent.

Par ailleurs, même si le nombre de privés d'emploi formés a augmenté, **Pôle emploi est de plus en plus sévère sur le financement des formations**, notamment lorsqu'elles ne correspondent pas à des métiers en tension ou que le privé d'emploi est considéré comme déjà « trop diplômé ».

De surcroît, le **volume horaire moyen des formations a diminué fortement en 2019** : moins 40 heures pour un total moyen de 443 heures, ce qui « traduit la mise en place de parcours de formation articulés autour de plusieurs stages de plus courte durée », selon la Dares.

Comment effectuer une formation qualifiante avec moins d'heures de formation financées ?

Enfin, ce sont **les personnes qui en ont le plus besoin qui se forment le moins**. Ce constat est le même dans le cadre de la formation continue des salariés. Seuls 13 % des privés d'emploi qui entrent en formation en 2015 étaient travailleurs précaires avant leur inscription à Pôle emploi, alors que 39 % avaient une situation stable (CDI avant rupture conventionnelle ou licenciement).

« Pour notre jeunesse aussi, nous avons déployé un effort spécifique, avec la réforme de l'apprentissage et de l'alternance, atteignant en ce moment même des chiffres records »
Depuis plusieurs années, et particulièrement depuis la réforme de 2018, le gouvernement tente de faire de l'apprentissage la voie royale permettant aux jeunes de se former et d'accéder à l'emploi.

Avec la crise sanitaire, cela s'est traduit par des **aides massives accordées aux entreprises pour l'embauche d'apprentis** (5000€ pour un mineur et 8000€ pour un majeur), **mais sans jamais imposer de contreparties aux employeurs**. Cela fait que les **apprentis sont devenus de la main d'œuvre quasi gratuite** pour les entreprises qui préfèrent désormais embaucher des apprentis plutôt que des salariés en CDI ou en CDD. D'ailleurs, **l'État vient de décider seul de prolonger les aides à l'embauche d'apprentis jusqu'à la fin du mois de juin 2022**. Avant de prendre une telle décision il aurait fallu évaluer l'impact de ces aides sur la formation des jeunes, sur leur insertion, sur le budget et sur les autres dispositifs de formation.

De plus, le **gouvernement a permis l'embauche par les CFA d'apprentis sans contrat pendant 6 mois**. Résultat : sur les 52 000 jeunes entrés dans le dispositif, **59% sont restés sans contrat**. Parmi ces 30 000 apprentis restés sans contrat : **12 600 ont abandonné, 15 000 sont restés sans solution et 3 400 n'ont pas donné d'informations**

³Selon les chiffres arrêtés par la Dares au 18 avril

sur leur situation. Personne n'a pris le temps d'aller à leur rencontre... Que sont-ils devenus ? Et quid de tous les apprentis en première année qui se sont vus licenciés à la fin de la première année au moment de la mise en place des aides à l'embauche d'apprentis ? Par ailleurs, d'après une information du ministère du travail en juillet 2021, si on prend en compte la hausse des contrats d'apprentissage et la baisse des contrats de professionnalisation, **l'alternance n'aurait augmenté que de 7%**. Plusieurs milliards ont été dépensés pour seulement 7% d'alternants en plus ! Et pour quels résultats ? Il n'existe pas d'évaluation à ce jour.

Enfin, sur les 11 milliards que France compétences aura redistribué en 2021, près de 7 milliards auront été consacrés aux contrats en alternance, dont 5,4 milliards pour le seul apprentissage (alors que la collecte de la taxe d'apprentissage est seulement de 3 milliards).

Donc les choix gouvernementaux ont eu pour conséquence une très forte hausse des dépenses consacrées à l'apprentissage, mais une baisse des dépenses consacrées à la formation professionnelle des salariés des entreprises : baisse de 67 millions de de l'enveloppe allouée au Projet de Transition Professionnelle (PTP), baisse de 37 millions de l'enveloppe dédiée au Plan de Développement des Compétences des entreprises de moins de 50 salariés (PDC-50), alors même que ces deux dispositifs sont essentiels à la formation des salariés des entreprises.

« ...pour que le travail permette de vivre dignement et paie toujours davantage que l'inactivité, nous conduisons en ce moment même une indispensable réforme de l'assurance chômage. Depuis un mois, les règles ont commencé à changer pour rendre la reprise du travail plus attractive dans tous les cas. Et à partir du 1er décembre de cette année, une nouvelle étape va s'engager : il faudra avoir travaillé au moins 6 mois dans les deux dernières années pour pouvoir être indemnisé, alors qu'aujourd'hui les droits au chômage sont ouverts au bout de quatre mois de travail. »

Une chose est sûre : **cette réforme a pour principal objectif de faire des économies sur le dos des précaires**, soi-disant pour protéger les finances de l'Unedic Or, une étude de l'Unedic de juillet 2020 démentait cela en indiquant que si les règles de la convention 2017, issues des négociations entre organisations syndicales et patronales, avaient continué d'être appliquées, les comptes de l'assurance chômage auraient été à l'équilibre fin 2020 et aurait même présenté un large excédent de 3,3 milliards d'euros en 2022. Autrement dit, les économies imposées et l'atteinte dramatique portée aux droits des demandeurs d'emploi ne sont pas justifiées par des nécessités économiques... Mais bien par une volonté politique d'un gouvernement qui considère que la protection sociale coûte « un pognon de dingue ».

Désormais, **pour recharger ses droits, il faudra 6 mois de travail sur les 24 derniers mois**, ce qui est la condition « normale » d'ouverture de droits. Pour rappel, en 2018, environ 250 000 personnes ont ouvert un droit de moins de 6 mois. C'est autant d'allocataires qui vont voir leur indemnisation diminuer voire être supprimée en application de cette mesure.

« Les demandeurs d'emplois qui ne démontreront pas une recherche active verront leurs allocations suspendues »

Déjà en 2018, le gouvernement avait lancé sa chasse aux privés d'emploi en publiant un décret affectant 3.000 agents de Pôle Emploi, auparavant chargés de l'indemnisation, au contrôle, sans contact avec le public ! En pratique, le privé d'emploi reçoit un appel l'informant de la procédure de contrôle et lui demandant des preuves de recherche

d'emploi, avant courrier d'avertissement ; à l'image des très agressives sociétés spécialisées dans le recouvrement de crédit.

Un projet de décret en cours a pour objet d'élargir encore l'accès aux données personnelles (établissements bancaires, les fournisseurs d'énergie et les opérateurs de téléphonie).

Pour rappel, selon les chiffres de Pôle emploi et de l'Unedic⁴, sur la totalité des montants versés au titre des allocations chômage en 2016 (soit 33.9 milliards d'euros), **0.5% ont été fraudés ! C'est 7 fois moins que la fraude aux prélèvements sociaux** (1,35 milliard) du fait d'un employeur ou d'une entreprise et 660 fois moins que l'évasion fiscale (117,9 milliards d'euros par an) !

Enfin silence radio sur l'évaluation du non recours aux droits que le Gouvernement s'était pourtant engagé à réaliser dans la loi de septembre 2018.

- **Industrie et environnement**

« C'est par le travail de tous enfin que nous pourrons bâtir notre indépendance énergétique.

Pour la première fois depuis des décennies, notre pays va relancer la construction de réacteurs nucléaires.

Nous pourrons bâtir une stratégie crédible de réduction de nos émissions de CO2, compatible avec notre souveraineté industrielle et technologique. »

Le Gouvernement avait promis une « bascule culturelle » grâce à une « grande loi climat ». A la place, ce gouvernement a produit la loi « climat et résilience » qui n'implique **aucun changement de paradigme dans nos modes de production capitalistes** dont le GIEC lui-même ne met plus en doute l'origine du changement climatique et de ses effets, notamment sur la santé.

Cette loi a été élaborée **sans jamais associer les salariés** qui sont pourtant nombreux à détenir des solutions pour produire mieux et plus vertueusement tout en préservant et développant les emplois. **Aucun plan industriel posant la question des relocalisations, des circuits courts, des moyens de produire l'énergie etc, n'a été élaboré.**

De plus, les annonces sur le nucléaire, après celles sur l'hydrogène, **n'abordent absolument pas les problématiques d'emplois qui concernent l'ensemble de la filière.** Le discours du Président passe complètement sous silence le fait que l'emploi industriel continue de régresser et cela, en dépit du plan de relance et de toutes les annonces faites en la matière.

⁴Rapports d'activité 2016